

Conseil municipal GIGONDAS

5 août 2020

Présents :

*Michel MEFFRE
Eric UGHETTO
Anne Caroline MAZALOUBAUD
Michel MAZALOUBAUD*

*Anne-Sophie AY
Mathieu BOUTIERE
Caroline CHOCHOIS
Véronique CUNTY
Céline DRUT
Anick SOUCHAY
Thémis SOUCHIERE*

Absents:

*Lionel FUMAT
Jérôme BOUDIER
Claudine FARAVEL
Frédéric HAUT*

Pouvoir:

*à Michel MEFFRE
à Céline DRUT
à Caroline CHOCHOIS*

Désignation du secrétaire de séance : Caroline CHOCHOIS

ORDRE DU JOUR N°1 - APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DE GIGONDAS - CREATION D'UN CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION

Afin de permettre l'implantation d'un CPI intercommunal, sur le principe du regroupement Gigondas-Sablet-Vacqueyras, la parcelle choisie, actuellement en zone N doit être reclassée en zone Npci. Une modification du PLU s'avère alors indispensable pour définir un STECAL -indicé Npci- sur une partie de la parcelle E1055.

L'enquête publique a été menée du 22 juin au 22 juillet 2020 par le commissaire enquêteur Philippe Laureau, dont le rapport a été transmis récemment par mail, à tous les membres du conseil.

Aucun état des observations du public n'a pu être dressé car celui-ci ne s'est pas manifesté.

- Lecture de la « délibération du 5 août 2020 » est faite par Michel Meffre.
- La délibération est votée à l'unanimité.
- Après envoi de cette délibération à la préfecture, le permis de construire, déjà prêt, sera ensuite déposé. Deux mois de recours étant nécessaires, le début de chantier serait prévu avant la fin d'année.

ORDRE DU JOUR N°2 - QUESTIONS DIVERSES

QUESTION N°1- ZONE NATURELLE

Une question est soulevée quant à la légitimité de la présence actuelle de gravats sur un espace classé.

Michel Meffre relate que ces dépôts ont été réalisés depuis longtemps, c'est à dire avant le classement de la zone. Le département avait rétrocédé ce terrain à la commune de Gigondas, lors de la construction du nouveau pont. Aujourd'hui, à l'inverse, c'est la commune qui cède le terrain au département.

Une enquête publique a été nécessaire car la parcelle se situe à proximité de zones sensibles.

QUESTION N°2- COMMISSION DES LISTES ELECTORALES

Cette commission nécessite la présence de deux membres extérieurs au conseil municipal, mais inscrits sur la liste électorale de la commune : un représentant TGI et un représentant administration.

Les listes sont gérées par l'INSEE puis envoyées aux communes avant chaque élection. La mairie a pour rôle de contrôler la cohérence de cette liste.

Claude Amadiou s'est proposé pour intégrer cette commission mais il manque encore un membre.

Le maire conseille de réfléchir quelques jours avant d'offrir une autre candidature.

QUESTION N°3- GRANDS ELECTEURS

Alain Milon (sénateur Vaucluse) a fait part de son souhait de rencontrer les grands électeurs de Gigondas le vendredi 11 septembre à 14h30.

Le maire précise que tous les membres du conseil peuvent également se joindre à la rencontre.

Les élections sénatoriales ayant lieu le dimanche 27 septembre, la date de cette rencontre ne peut être reportée en octobre.

Michel Meffre et Caroline Chochois seront présents. Il conviendra de vérifier la disponibilité de Frédéric Haut, compte tenu de la période de vendanges.

Une convocation sera envoyée au préalable.

QUESTION N°4- OFFICE DE TOURISME

Après la visite de Mme Andrieu, la commune s'est engagée à faire des travaux pour réduire l'humidité des locaux. Par un courrier, l'intéressée demande l'état d'avancement de cet engagement.

Le maire et son 1er adjoint souhaitent obtenir en retour, la garantie d'ouverture de l'office de tourisme à l'année, avant d'engager des frais.

De plus, Anne-Caroline fait part de ses doutes quant à la responsabilité de la commune vis à vis du financement des travaux. En effet, elle partage un extrait de la foire aux questions : « La Cove, seule, financera les dépenses d'investissement de la SPL pour l'OTI*. »

* OTI = Office de tourisme Intercommunal

Elle explicite également que la commune est actionnaire de la SPL (Société Publique Locale), associée à hauteur d'une part, au même titre que toutes les autres communes concernées.

Compte tenu du manque de clarté de la situation, il semble important de vérifier l'obligation de la commune avant d'envoyer un accord d'engagement de travaux. Pour cela, des documents sources doivent être récupérés, à savoir :

- la convention de transfert de compétences entre Gigondas et la Cove. (Eric précise que la signature a dû avoir lieu en 2012/13)
- les statuts définitifs de la SPL

Anne-Caroline et Michel se chargent d'appeler la Cove dès lundi, pour réclamer ces documents.

QUESTION N°5- PLAINTES DE TOURISTES SUR GR

Stéphanie, de l'Office de Tourisme, a appelé la mairie pour faire remonter des plaintes de plusieurs randonneurs, concernant le GR du Pas de l'Aigle. Un gros tas de terre empêcherait le passage.

Il s'agit sans doute des travaux contestés au niveau de la Machotte, sur la route de la Romane (déboisement illégal).

Le maire rappelle que la gestion des GR n'est pas du ressort de la commune. Toutefois, l'ONF a été prévenu de ce problème.

Michel Mazaloubaud se propose d'en avertir l'office de tourisme.

QUESTION N°6- VENTE TERRAIN LA BEAUMETTE

Michel Meffre nous informe que l'agence immobilière en charge de la vente de la maison de Gonet, à la Beaumette, a reçu l'accord de ses clients pour l'achat du terrain communal.

- Le prix de vente de cette parcelle avait été fixée à 35€/m². Le montant de la vente s'élèverait donc à 10200€.
- Selon les dires de l'agence, la vente serait directe entre les acheteurs et la commune, sans compromis de vente; information qu'il serait judicieux de vérifier auprès d'un notaire. Michel Meffre se charge d'appeler Maître Geraud, notaire à Sablet, afin de s'en assurer.
- Les acheteurs sont censés réaliser la signature du compromis de la maison le 24 août. La vente aurait donc lieu en novembre. Une délibération devra se faire au préalable.

QUESTION N°7- PARKING BACCHUS

Michel Mazaloubaud alerte sur le fait que des camping-cars se branchent sur les compteurs d'électricité et d'eau du parking. Après vérification des factures auprès de Muriel Sabatier, la note serait élevée.

Eric propose de disjoncter. Le maire, quant à lui, rappelle l'absence de garde-champêtre et qu'une solution serait d'informer les agents des services techniques de fermer le compteur.

QUESTION N°8- GPS ET ACCES PETITE ROUTE

Michel Mazaloubaud apporte une remarque sur l'orientation des GPS vers la petite route entre le Domaine des Palons et La Gardette. Cette route étroite ne permet pas le passage de deux voitures en sens inverse.

Il signale que beaucoup de touristes sont orientés sur cette route par guidage GPS et qu'ils y font souvent demi-tour. La mise en place d'une signalétique « sens interdit sauf riverain », dans les 2 sens, est évoquée.

QUESTION N°9- PREVENTION ROUTIERE

Suite au courriel d'Anick, l'agence routière de Carpentras s'est déplacée, ce jour, afin de constater les dangers liés à la vitesse excessive sur la D7.

S'agissant d'une route départementale, aucun feu tricolore, dos d'âne ou chicane ne pourra être mis en place.

Toutefois, des préconisations ont été formulées :

- feu éclairé par LED du panneau existant « limitation à 50km/h »
- rond-point : budget 300 000€ financé pour moitié par la commune et le département
- radar pédagogique (effet moindre selon l'agence, car les conducteurs n'y seraient plus sensibles au fil des passages)

A cet effet, un courrier sera prochainement adressé à la commune.

Anne-Caroline propose également de prévenir la gendarmerie de Beaumes de Venise, afin d'effectuer des contrôles occasionnels.

QUESTION N°10- PARKINGS CENTRE VILLAGE

Michel Mazaloubaud demande la possibilité de rappeler aux commerçants et à leurs employés de se garer sur le parking Vaton, au moins pendant la période estivale; ce permettant d'offrir davantage de places de stationnement aux touristes.

En effet, le monde afflue en ce début août et il a été constaté cette semaine, beaucoup de voitures garées sur des zones dangereuses.

Le maire indique que cette requête a déjà été réalisée auprès des concernés et ne semble pas souhaiter la reitérer.

QUESTION N°11- BALISAGE DES SENTIERS

Thémis explique avoir rencontré une élue de Beaumes de Venise, après une réunion SCOT du syndicat mixte. Elle semblerait, elle aussi, motivée pour un projet commun de balisage de sentiers gradués.

Thémis se propose donc de rencontrer également les communes de Lafare et Suzette afin de tisser des liens et d'avancer ce projet.

Michel Meffre rappelle la nécessité de convoquer l'office de tourisme pour ces réunions. Un stock important de plans a été édité pour les 3 tracés existants déjà. L'OT ne souhaite donc pas modifier ces sentiers mais qu'un rebalisateur soit effectué.

Enfin, Michel Mazaloubaud, anecdote sur l'impossibilité de se mailler avec les communes avoisinantes, depuis de nombreuses années.

La demande d'une note explicative est soumise à Thémis. Elle permettra de mieux comprendre sa démarche, qui se veut de faire un lien entre les différents acteurs (ONF, communes), dans un objectif de projet commun. L'exemple d'un tel fonctionnement, constructif et efficace, est cité : le massif du Ventoux, avec Bédoin/Malacène.

QUESTION N°12- ESPACE CULTUREL

Michel Meffre nous informe du départ de Valérie Rodriguez.

Il relate les difficultés à maintenir le programme de l'espace culturel suite au manque de signalétique (beaucoup de désistements).

Valérie a conseillé l'implantation de 3 panneaux, dans lesquels les exposants pourraient également insérer leur promotion.

Il est alors question de l'uniformité de cette signalétique avec le reste du village (panneaux AOC, syndicat...). Anne-Sophie rappelle que cela avait déjà été initié mais que le projet n'a toujours pas avancé. Il serait alors judicieux de relancer l'ODG (Organisme de Défense Générale) à ce sujet.

QUESTION N°13- REPRESENTANT SAFER

Mathieu souligne le besoin d'un représentant communal auprès de la SAFER. Il propose Eric, mais ce dernier ayant quitté la séance, il faudra le lui reposer.

QUESTION N°14- DANGERS

Le risque de chutes de pierres au niveau de la porte Vaton est relevé par Michel Mazaloubaud. Anick fait le constat d'une révision totale des Hospices.

Céline, quant à elle, signale un danger au niveau du chantier, sur les hauteurs. Les barrières plastiques ne seraient pas suffisantes pour empêcher une chute.